



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sclérose en plaques

Question écrite n° 83408

### Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les possibilités de traitement de la sclérose en plaques de nature veineuse. La sclérose en plaques de nature veineuse est actuellement étudiée par le professeur Zamboni en Italie. Son étude est connue sous le nom de "*chronic cerebrospinal venous insufficiency*" (CCSVI) ou en français "insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique" (IVCC). Il tend à démontrer un lien entre la sclérose en plaques et l'IVCC. Le professeur a pratiqué une intervention chirurgicale (angioplastie par ballonnet) sur 65 personnes, dans le but d'élargir la lumière de certaines de leurs veines. Dix-huit mois après l'intervention, l'état des patients qui présentaient la forme cyclique rémittente a été amélioré sur certains points, mais aucune amélioration n'a été constatée chez ceux qui présentaient une forme progressive de la maladie. En février 2010, les résultats préliminaires d'une recherche effectuée sur 500 participants à l'université de Buffalo aux États-unis ont révélé que 56,4 % des personnes atteintes de sclérose en plaques, mais aussi 22,4 % des témoins (personnes en santé), montraient des signes d'IVCC. Cependant, les scientifiques français ne semblent pas s'intéresser à cette possibilité de traitement. Dans ce contexte, elle la prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet et les possibilités d'impulser un programme de recherche clinique similaire en France.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Boyer](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83408

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 6 juillet 2010, page 7511

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)